

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2019_002

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 février 2019

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 10
de Votants 11

L'an deux mille dix-neuf et le cinq février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION D'UN PARCOURS DE SANTE

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés :

Procuration de : MARTIN Jean-Marie par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Michel BARDET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 29/01/2019

Suite au questionnaire réalisé en 2017 auprès des habitants de la commune sur l'utilisation du parcours de santé et afin de répondre à la demande de plusieurs adolescents de la commune, Madame le Maire propose de réhabiliter le parcours sportif et de réaménager le terrain de football avec de nouveaux buts.

Selon le devis de l'ONF la réhabilitation du parcours de santé s'élève à 6 687.00euros HT soit 8 024.40 euros TTC et l'achat des cages à 956.66 euros HT soit 1 147.99 TTC (Devis de Casalsport).

Le coût total de ces aménagements s'élève à 7 643.66 euros HT soit 9 172.39 euros TTC

Il est proposé de solliciter une aide du Conseil Régional dans le cadre du fond régional d'aménagement du territoire. (FRAT)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de ces travaux et sur le plan de financement suivant :

	Montant HT en euros	TTC en euros
Devis prestations	7 643.66	9 172.39
FRAT 2019 70%	5 350.56	
A charge de la commune	2 293.10	3 821.83

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal

DECIDENT de retenir la proposition de travaux ainsi que le financement proposés, tels que présentés,
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

POUR :11

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

